

JOURNAL OFFICIEL



DE LA

REPUBLIQUE DU BENIN

Paraissant les 1^{er} et 15 de chaque mois

SOMMAIRE GENERAL

LOIS ET DECRETS

SOMMAIRE ANALYTIQUE

Actes du Gouvernement de la République du Bénin

LOIS ET DECRETS

Lois et Décrets

• Textes généraux

Loi n°2019-09

du 15 février 2019 portant autorisation de ratification du Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant établissant une procédure de présentation de communications, adopté à New York, le 19 décembre 2011.....3

Décret n° 2019-055 du 15 février 2019 portant ratification du Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant établissant une procédure de présentation de communications, adopté à New York, le 19 décembre 2011.....3

Loi n° 2019-10

du 15 février 2019 portant autorisation de ratification de la charte africaine sur les valeurs et les principes du service public et de l'administration.....8

Décret n° 2019-056 du 15 février 2019 portant ratification de la charte africaine sur les valeurs et les principes du service public et de l'administration.....9

Lois et Décrets

TEXTES GÉNÉRAUX

Loi n°2019-09

du 15 février 2019 portant autorisation de ratification du Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant établissant une procédure de présentation de communications, adopté à New York, le 19 décembre 2011.

L'ASSEMBLÉE NATIONALE a délibéré et adopté, en sa séance du 04 février 2019, LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE promulgue la loi dont la teneur suit :

Article premier. – Est autorisée la ratification, par le Président de la République, du Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant établissant une procédure de présentation de communications, adopté à New York, le 19 décembre 2011.

Art. 2. – La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Cotonou, le 15 février 2019

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,

Patrice TALON

*Le Garde des Sceaux, Ministre
de la Justice et de la Législation,
Séverin Maxime QUENUM*

*Le Ministre des Affaires Étrangères
et de la Coopération,
Aurélien A. AGBENONCI*

*Le Ministre des Affaires Sociales
et de la Microfinance,
Bintou CHABI ADAM TARO*

Décret n° 2019-055 du 15 février 2019 portant ratification du Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant établissant une procédure de présentation de communications, adopté à New York, le 19 décembre 2011.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

Vu la loi n° 2019-09 du 15 février 2019 portant autorisation de ratification du Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant établissant une procédure de présentation de communications, adopté à New York, le 19 décembre 2011 ;

Vu la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;

Vu le décret n° 2018- 198 du 05 juin 2018 portant composition du Gouvernement,

DÉCRÈTE :

Article premier. – Est ratifié, le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant établissant une procédure de présentation de communications, adopté à New York, le 19 décembre 2011 et dont le texte se trouve ci-joint.

Art. 2. – Le présent décret sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Cotonou, le 15 février 2019

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,

Patrice TALON

*Le Garde des Sceaux, Ministre
de la Justice et de la Législation,
Séverin Maxime QUENUM*

*Le Ministre des Affaires Étrangères
et de la Coopération,
Aurélien A. AGBENONCI*

*Le Ministre des Affaires Sociales
et de la Microfinance,
Bintou CHABI ADAM TARO*